

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arloz
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONNE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 26C35**Séance du mardi 30 juin 2026
(Suite à celle du jeudi 25 juin 2026 « sans quorum »)**Président**

M. Jean-Luc SOULAT

Membres présents :MMES V. BAUD, C. BILLOT, R. DULLAART, S. REBOUL SALZE, I. ROSSAT-MIGNOD.
MM. R. ARNOULD, H. BOSSON, L. PERREAL, M. CHANEL, A. CHUARD, T. DRUET, E. COLLOMB (suppléant de O. CARRILLAT), P-A. REY, S. ROUAULT, P. SAUVAGET, D. TURC.**Membres ayant donné
procuration :**M. D. VAILLOUD à M. T. DRUET
M. A. BRANTUS à M. P-A. REY
M. D. LIMAL à M. R. ARNOULD
M. D. DOLDO à M. A. CHUARD
M. F. GUIBERTI à M. H. BOSSON**Membres absents excusés :**MMES. C. ILMAN, D. BEY, V. DEDOUX.
MM. G. SUSINI, C. CROS, L. COMTET, L. MIVELLE, A. MAGNIN, A. BLOUIN, P. ANTOINE, J-M. CHEVALLEY, N. ORSIER.**Membres absents :**MMES. M. LEVRAT, P. PLAGNAT-CANTOREGGI.
MM. F. CAMPAGNE, P. LEVRIER, J. GAUTIER, J. PRUDHOMME, G. CANICATTI, S. JOURNAL, L. TROTTET, F. COLLIN.**Membres en exercice :**

44

Quorum :

Séance sans nécessité de quorum

Présents :

17

Votants :

22

Date de la convocation :26 juin 2026 (suite à la 1^{ère} convocation le 19 juin 2026)**Secrétaire de séance :**

Monsieur Philippe SAUVAGET

Objet de la délibération :**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
POUR 2026 – BUDGET GENERAL**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°26C01 du Comité syndical en date du 12 février 2026 portant approbation du Budget général primitif pour 2026,

Vu la délibération n°26C32 du Comité syndical en date du 25 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du Budget général primitif,

Considérant que le Comité syndical a approuvé les résultats budgétaires définitifs de l'exercice précédent et leur affectation au budget de l'année en cours ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le budget général supplémentaire pour l'année 2026, après reprise des résultats budgétaires définitifs 2025 comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	TOTAL PREVISIONS BUDGETAIRES 2026
Section de fonctionnement	575 200 €	38 942,93 €	614 142,93 €
Section d'investissement	31 000 €	139 467,01 €	170 467,01 €

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget général supplémentaire pour l'année 2026, après reprise des résultats budgétaires définitifs 2025 comme présenté ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
M. Jean-Luc SOULAT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.